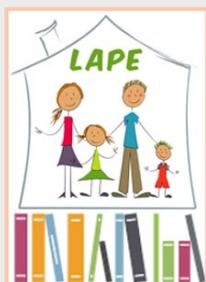




DOSSIER: DE NOUVEAUX LIEUX D'ECHANGES CULTUREL ET SOCIAL DANS NOTRE VILLAGE



L'année 2017 a vu l'aboutissement de deux longs projets dans les domaines de la culture, du social et de la petite enfance, pour lesquels votre équipe municipale s'est fortement impliquée. Il s'agit de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque ainsi que la création d'un lieu d'accueil parents/enfants 0-3 ans. Retour sur les débuts de ces deux lieux de convivialité de notre village dans le dossier de ce numéro.

Pages 6 et 7

SOMMAIRE

2 CADRE DE VIE

- Concours départemental « Paysage, Fleurissement et Cadre de vie »
- Suivi par pièges photographiques dans le cadre d'un cours du module de Master en gestion des ressources naturelles de l'HEPIA
- Travaux chez Bedonnet
- Commune sans pesticide

4 ETAT CIVIL

- Naissances, mariages et décès

URBANISME

- Permis de construire et déclarations préalables

5 INTERCO

- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

- Jumelage 2018

6 DOSSIER

- De nouveaux lieux d'échanges culturel et social dans notre village

8 LES INCONTOURNABLES

- Les derniers événements de notre commune en images

9 PORTRAIT

- Portrait de Maryse GAY

10 VIE QUOTIDIENNE, SAVOIR-VIVRE

- ANTS: nouvelle réforme
- PACS: nouvelle réforme
- Don du sang: interview de Martine FALCONNET

12 AGENDA

- Manifestations à venir
- Les marchés locaux
- Des animations pour toute la famille

EDITO



Chères faviés, chers favis,

Je commencerai ce premier éditto de l'année 2018 par cette maxime en guise de souhait: « *Que ce qui fut difficile hier, ne soit désormais qu'un mauvais souvenir du passé au milieu des mille souvenirs joyeux de demain.* »

Le contexte général actuel, qu'il soit économique, social ou géopolitique, n'est pas rassurant tant par les faits que l'on constate soi-même ou par les médias et les réseaux sociaux qui diffusent en abondance des informations souvent affligeantes et des situations malheureuses. Mais, heureusement, notre quotidien est rythmé par d'autres réalités positives qui sont nos rencontres, la convivialité qui nous est propre, ce moteur puissant qu'est le tissu associatif de notre village, qui, au travers des activités et grâce aux bénévoles, valorise le lien social, l'amitié, l'entente et la solidarité.

Communiquer au-delà des SMS, des mails, par l'écoute et la parole, restera un atout majeur pour garder « l'humain » que notre société perd petit à petit. Sachons entretenir et transmettre ce précieux moyen!

Je souhaite que 2018 soit pour vous une année de paix, de partage, de pleine santé et de réussite pour vos projets individuels et collectifs.

Bonne Année 2018.

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET

CONCOURS DÉPARTEMENTAL « PAYSAGE, FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE »

Paysages de Haute-Savoie est initié par le CAUE 74 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en partenariat avec le Conseil Général.

Un concours départemental « Paysages, fleurissement et cadre de vie » est proposé pour les communes intéressées par la visite du jury départemental ou souhaitant accéder au label 1, 2, 3, 4 fleurs des villes et villages fleuris.

Ce jury a visité notre village le 6

juillet 2017.

La Commune s'est vue décernée un prix, celui de l'investissement du Jardinier.

Cette distinction est importante pour l'attraction touristique de notre village. Notre objectif est maintenant l'obtention de la première fleur pour 2018.

Nous remercions Florent HYVRON, l'employé communal.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour rendre notre village plus accueillant.



Plaque visible à la mairie dans la salle du conseil municipal.



SUIVI PAR PIÈGES PHOTOGRAPHIQUES DANS LE CADRE D'UN COURS DU MODULE DE MASTER EN GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DE L'HEPIA

Dans le cadre d'un cours du module de master en gestion des ressources naturelles au sein de l'HEPIA (Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève), un projet est mené sur notre commune.

Objectif global :

Mener un suivi de la faune par pièges photographiques du corridor des Ussets.

En effet, la connectivité entre écosystèmes représente l'un des grands défis liés au développement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, également appelé « Grand Genève ».



Le développement urbain a souvent pour conséquences d'isoler, de fragmenter et d'interrompre les connexions permettant le passage de la faune. Face à ce constat, le projet d'agglomération reconnaît l'urgence de préserver, maintenir et restaurer les corridors biologiques.

Un des éléments clés est de mesurer la fonctionnalité de ces corridors, une simple analyse paysagère sur la base d'orthophotos et de la présence de trames vertes ne permet en effet pas de savoir si le corridor permet encore le passage de la faune. Le Salève représente un élément structurant important du complexe d'écosystème du bassin Genevois.

Compte tenu des contraintes temporelles, il a été décidé de ne se focaliser que sur un des corridors, celui des Ussets, qui paraît jouer un rôle central dans la connectivité du plateau. Il s'agit en particulier des connexions situées sur les communes de Villy-le-Bouveret, Groisy et Cruseilles.

Partenaires du projet :

Syndicat mixte du Salève (Eric DURR), commune de Villy-le-Bouveret, associations communales de chasse agréée (ACCA) de Villy-le-Bouveret, Groisy et Cruseilles.

Etapes spécifiques du projet:

1- Proposer une stratégie d'échantillonnage de la zone

d'études par pièges photographiques ,

2- Assurer, avec les partenaires (associations de chasse) la mise en place des caméras,

3- Réaliser la collecte, le traitement et l'analyse des données,

4- Présenter les résultats et l'analyse comprenant des recommandations pour la gestion future de ce corridor.

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève



TRAVAUX CHEZ BEDONNET

Les travaux commencés au début de l'automne, financés par la CCPC et par la commune, touchent bientôt à leur fin. Leurs étendues comprenaient :

- ▶ La finalisation de l'étape 2 de l'assainissement collectif, permettant ainsi de rendre raccordable à la station d'épuration de « chez Bouchet » la totalité des constructions de « chez Bedonnet » et de « la Leichère »;
- ▶ L'assainissement du réseau d'eau pluviale qui comportait des zones à problèmes pour les riverains de la route de « chez Bedonnet » en période de fortes intempéries,
- ▶ Le bouclage et le renforcement du réseau d'eau potable,

faisant en sorte d'augmenter le débit et la pression, et également de se rendre conforme aux exigences de la défense incendie en recalibrant à un diamètre de 100 mm les canalisations alimentant les bornes hydrantes.

- ▶ La réfection complète du revêtement bitumineux et l'élargissement partiel des voies communales de « chez Bedonnet » et de « la Leichère » à la fin de l'opération.

A la suite d'une réunion publique sur site pendant les travaux avec les habitants de « chez Bedonnet », ces derniers ont émis une volonté de renforcer la sécurité dans ce hameau : un nouveau ralentisseur a été créé, selon l'emplacement défini lors de cette réunion et la si-

gnalisation à 30 km sera également renforcée. De plus un espace à mobilité douce sera réalisé sur les deux voies. Cela permettra de finaliser la liaison avec Menthonnex-en-Bornes en reliant ainsi les 2 chefs-lieux et les 2 écoles par un mode doux.



La montée de « chez Bedonnet »

COMMUNE SANS PESTICIDE



Vous avez sans doute aperçu des panneaux à l'entrée du village « Commune sans pesticide ». Voici quelques explications à leur sujet: Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ne peuvent plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public relevant de leur domaine public ou privé (loi du 6 février 2014). Par ailleurs, l'usage non professionnel de ces produits sera interdit à partir du 1^{er} janvier 2019.

Pour accompagner les communes du bassin versant des Usse vers cette évolution, le SMECRU propose à chacune d'elle de s'engager dans la

charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».



Après délibération en conseil municipal en avril 2016, M. le maire a signé la charte le 8 mai 2016.

Si dans un premier temps, la signature de la charte engage la commune à diminuer l'usage des pesticides, elle devra, à terme, passer à l'abandon total de cette pratique. Il s'agit d'une démarche progressive, sur un délai indicatif de 5 ans, et qui s'échelonne sur trois niveaux :

Niveau 1 : Réalisation d'un plan de désherbage communal. For-

mation du personnel communal concerné à l'utilisation de méthodes alternatives.

Niveau 2 : Suppression des herbicides dans les zones à risque élevé pour la pollution des eaux et la santé publique. Elimination des autres pesticides sur l'ensemble des zones.

Niveau 3 : Atteinte du « zéro pesticide » sur tous les espaces publics.

Cette action est encadrée par les pilotes régionaux de la charte (DRAAF, FRAPNA et FREDON) ainsi que les porteurs régionaux (Syndicats, Communauté de communes...) et la région Auvergne Rhône Alpes.



NAISSANCES



Emma BRAND	27 mars 2017
Alyssa DE OLIVEIRA	6 juin 2017
Louison MOUTHON	17 juillet 2017
Nolwenn BLAIS	17 août 2017
Lou FALCONNET	23 septembre 2017
Nathanaël QUATREFAGES MIHALIC	24 décembre 2017

MARIAGES



Corinne TISSOT et Claude ANTONIELLO	20 mai 2017
Adèle N'ZE et Jérémy LESCOT	5 août 2017
Anne TRITSCH et Jérémy TROADEC	12 août 2017

DECES



John SUBLET	26 février 2017
Marie TISSOT	19 mars 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE 2017

CCM TRANSACTION	2 bâtiments (4 logements au total)
SA MONT BLANC	Bâtiments 5 logements locatifs + 3 maisons jumelées
BERTHET Mickaël	Maison individuelle
TISSOT Alain	Garage en extension

DECLARATIONS PREALABLES 2017

BOUHALI Abdelhamid	Abri de jardin
DEBIESSE Anne-Marie	Divisions foncières
TISSOT Robert	Terrasse et modification ouverture
BRO Yves	Puits de lumière
GERIN Sébastien	Mur de soutènement
THIBERT Vincent	Réfection toiture
TISSOT Frédéric	Abri voiture
SURGOT Delphine	Véranda
CASIMIRI Damien	Fenêtre et porte
TISSOT Martine	Division foncière
BANACHE Ghislain	Abri de jardin
QUATREFAGES Benoît	Modifications de 2 ouvertures
SAUVAGET Mathieu	Modifications de 2 ouvertures
CROSETTI Alexandra	Abri de jardin
MARTIN François	Avant toit
TISSOT Stéphane	Modifications façade
TISSOT Patrice	Abri de jardin
SALLIN Daniel	Fermeture ouverture existante
JEANMONOD Liliane	Fenêtres de toiture
SAUVAGET Guy	Modification ouverture et crépis
SALLAZ Régis	Division foncière
AILLOUD Thomas	Clôture

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en délibération conjointe avec les 13 communes, va reprendre la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Cette modification des statuts a été décidée pour se mettre en conformité, par obligation avec la loi portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe » du 7 août 2015.

Par conséquent, la CCPC en

assurera la gestion technique et financière à compter du 1^{er} janvier 2019, tout comme les avis « assainissement non collectif (ANC) » relatifs aux permis de construire ou déclarations de travaux.

Il en découlera un règlement commun pour les 13 communes assorti d'une redevance annuelle spécifique pour les installations de type ANC qui seront alors soumises à des obligations d'entretien contrôlées par les services de la CCPC.

Le service public d'assainissement non collectif contrôle la conformité et le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Il intervient sous l'autorité de la collectivité compétente en assainissement non collectif (communauté de communes, d'agglomération, métropole ou syndicat). Lui seul peut réaliser ces contrôles réglementaires ou les faire réaliser. **Vous devez obligatoirement le contacter avant tout projet de travaux et avant le remblaiement de votre installation pour obtenir les conformités requises.**

Le SPANC doit vous remettre son règlement de service, document qui précise les modalités de son intervention et vos droits et obligations.



CONTACTER LA CCPC

268 route du Suet
74350 Cruseilles
Tel : 04 50 08 16 16
Tel (astreinte eau) : 06 25 90 68 65
ccpc@ccpaysdecruseilles.org

HORAIRES

Lundi au jeudi : 8h30-12h/14h-17h
Vendredi : 8h30-12h/14h-16h

JUMELAGE 2018

Les années paires sont marquées par nos rencontres avec nos amis de Gutenberg.

La prochaine est donc planifiée au mois de mai 2018 en Allemagne. Ainsi, pour le week-end de l'ascension, soit **du jeudi 10 au dimanche 14 mai, nous prendrons la route vers Gutenberg.** Nous fêterons les 34 ans de l'amitié officielle franco/allemande.

Nous souhaitons faire partager ou découvrir aux habitants de Villy-le-Bouveret le plaisir d'être accueillis par nos amis de Gu-

tenberg sous le signe de notre grande amitié. Des échanges conviviaux et chaleureux, ponctués de sorties en commun seront au programme comme à l'accoutumé.

Nous vous invitons à noter les dates dans vos agendas afin de ne pas manquer cette belle occasion.

Nous vous informons d'une réunion publique « Jumelage » le mercredi 11 avril 2018.

Nous espérons de nouvelles rencontres et de nouvelles per-

sonnes.

Vous pouvez dès à présent vous préinscrire en Mairie :

mairievilly.le.bouveret@wanadoo.fr

Tel: 04 50 68 08 09



DE NOUVEAUX LIEUX D'ÉCHANGES CULTUREL ET SOCIAL DANS NOTRE VILLAGE

Ce dossier est consacré aux deux nouveaux lieux d'accueil, d'échanges et d'animation culturelle qui ont investi le sous-sol de l'ancienne école nouvellement rénové depuis cet automne.

LAPE: LIEU D'ACCUEIL PARENTS / ENFANTS 0-3 ANS A VILLY-LE-BOUVERET



Décidé par le conseil municipal souhaitant poursuivre ainsi les actions en faveur de la petite enfance, le LAPE a ouvert ses portes le lundi 6 novembre 2017 dans les locaux de la nouvelle bibliothèque de Villy-le-Bouveret sous l'ancienne école. Grâce aux travaux réalisés cet été, aux dons de nombreux jeux et jouets et au soutien du REAPP74, nous avons pu équiper et emménager un espace agréable et convivial.

Nous avons déjà pu accueillir quelques enfants et parents et nous souhaitons faire connaître davantage ce lieu. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Nous rappelons qu'il n'est pas réservé seulement aux parents: grands-parents, nounous ou toutes autres personnes accompagnées d'un jeune enfant sont les bienvenus.

Nous rappelons que le LAPE est un espace de jeux libres où vous pouvez venir avec un enfant de 0 à 3 ans, mais c'est aussi un lieu de parole pour l'adulte. Le but est de se rencontrer, faire con-

naissance et partager le plaisir d'être ensemble.

Mis à disposition pour les habitants de Villy-le-Bouveret mais aussi de Menthonnex en Bornes, nous précisons que sa fréquentation est libre et gratuite.

Il faut souligner l'implication des deux animatrices bénévoles, Diane et Julie, qui encadrent les créneaux d'accueil. Elles souhaitent faire passer le message suivant:

« Le LAPE est pour nous un lieu de rencontres, de liens et d'échanges que ce soit pour les enfants ou pour les mamans.

Nous sommes ravies d'être présentes pour accompagner le développement de ce projet et de voir les regards enchantés des mamans (et peut-être bientôt des papas) : pouvoir se retrouver avec d'autres parents tout en étant présent pour ses enfants est un vrai confort qui nous aide à traverser la solitude que nous pouvons rencontrer

parfois en tant que parent. Bienvenue à tous dans ce lieu chaleureux, et, tout équipé pour que l'enfant se sente en sécurité. Nous souhaiterions voir plus d'enfants et adultes afin de pérenniser ce projet et le rendre plus dynamique.



A partir de janvier 2018, nous allons proposer des ateliers thématiques (peinture, pâte à modeler, cuisine, etc...) deux fois par mois environ.»

Aussi, nous vous invitons à laisser vos coordonnées ou vos remarques sur l'adresse Mail : lape.villy@gmail.com

Vous serez informés du thème des activités proposées et vous avez la possibilité de participer au doodle mis en place à cet effet.

Venez vite découvrir ce nouvel environnement!

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi matin et vendredi matin de 9h30 à 11h30.

Permanence des vacances scolaires : Lundi uniquement.

Rappel: En aucun cas, il ne s'agit d'un mode de garde.

Tout enfant sera sous la responsabilité de l'adulte accompagnant durant tout le temps de présence.

En l'absence de fréquentation du LAPE dès 10h30, nous nous réservons le droit de fermer les lieux.



Les bénévoles du LAPE: Diane DUCHESNE et Julie DEMAUREX

LA BIBLIOTHEQUE REPREND VIE

Le Samedi 21 Novembre dernier a eu lieu, en présence du sous-préfet Jean-Marc BASSAGET, du conseiller départemental Denis DUVERNAY et des membres du conseil municipal, l'inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque municipale. Les habitants de Villy-le-Bouveret ainsi que de Menthonnex-en-Bornes ont ainsi pu avoir l'occasion de découvrir la nouvelle équipe et prendre possession des lieux au cours d'une activité manuelle proposée aux enfants.

Pour confirmer son inscription comme lieu de convivialité pour



Lecture d'histoires de Noël



Atelier de décorations de Noël



Discours de M. le maire lors de l'inauguration de la bibliothèque

les usagers et les habitants, la bibliothèque a proposé sa première activité « Contes et ateliers » le Samedi 16 décembre, au cours de laquelle une trentaine d'enfants sont venus préparer leurs décorations de Noël et attendre ensemble les festivités de fin d'année avec la lecture d'histoires de Noël.

La bibliothèque accueillera du 17 au 31 janvier 2018 une exposition temporaire sur le thème du livre "Une maison pour quatre" avec différents ateliers* qui se-

ront disponibles pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Cette exposition se clôturera le mercredi 31 janvier avec la venue de l'illustratrice Elodie BALANDRAS:

- 14h-16h : Activité création de masques. Enfants à partir de 6 ans sur inscriptions (nombre de places limité),
- 16h-17h30 : Goûter festif avec

l'illustratrice qui présentera son travail et pourra dédicacer les livres.

Nous vous attendons nombreux ce jour-là!

**Attention atelier sur inscription.*

Pour plus d'informations : bibliotheque.villylebouveret@gmail.com

HORAIRE D'ACCUEIL

Jeudi : 17h-18h30

Vendredi : 16h30-18h

**1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois :
10h-12h**

Pas d'ouverture durant les vacances scolaires.



LES DERNIERS EVENEMENTS DE NOTRE COMMUNE EN IMAGES...



PORTRAIT DE MARYSE GAY

Bien des favis ont connu Maryse GAY sur les bancs de l'école. En effet, celle-ci a été enseignante à Villy-le-Bouveret de 1962 à 1991. Marie-Paule GAILLARD et Marie-Pierre BIAGGINI lui ont rendu visite pour vous aider à mieux la connaître.

Marie-Pierre Biaggini (MPB) : Pour beaucoup de favis, vous êtes « leur » maitresse. Mais est-ce que vous êtes originaire de Villy-le-Bouveret ? »

Maryse Gay (MG) : Non, je ne suis pas du tout de Villy, ni même pas de la Haute-Savoie. Si je vous raconte vraiment ma vie, ça va être très long [rires]. Mon père était du Haut Jura, ma mère des Ardennes. Je suis née dans les Ardennes en 1937. Ce qui m'a obligé à partir des Ardennes, c'est la guerre.

[A 2 ans, Maryse connaît l'exode au moment de la déclaration de la Seconde Guerre Mondiale. Des Ardennes, sa famille émigre et finit par s'installer à Samoëns. Vers la fin de la guerre, son père devient responsable du « contrôle économique » de la vallée de l'Arve (répression des fraudes actuelle).]

MG : Mon père a décidé alors de s'installer à Bonneville où j'ai passé disons toute mon enfance. Ce sont les meilleures années de ma vie. J'ai fait presque toutes mes études à Bonneville. Là je vous parle de mon père, je ne vous parle pas de moi [rires]. J'avais 17 ans quand je suis partie de Bonneville. La répression des fraudes a regroupé ses services à Annecy. On a fait construire une maison à Pringy où on a habité jusqu'à temps que je me marie.

Alors pour parler de moi, donc. J'ai fini mes études et j'ai eu mon baccalauréat à Annecy. Je ne suis pas passée par l'école normale pour enseigner. J'ai postulé pour un poste d'enseignante en juin 1957 et j'ai été affectée à Avernioz dès la rentrée scolaire suivante. J'y suis restée un an. Puis j'ai été mutée à Evires en 1958 où j'ai enseigné en petite classe pendant 4 ans. Je me rendais à l'école en train. J'ai connu mon futur mari, André GAY, et nous nous sommes mariés en 1961. J'ai demandé alors un poste sur Villy-le-Bouveret pour le suivre. J'ai enseigné à Villy

de 1962 à 1991.

[Maryse nous explique avoir passé son permis de conduire à 30 ans car les transports étaient problématiques. Il n'y avait qu'un car par semaine pour Cruseilles alors.]

Marie-Paule Gaillard (MPG) : C'était une classe unique à cette époque ?

MG : Oui et il n'y avait pas de section enfantine. Cela ne me plaisait pas. On apprend déjà avant de rentrer au CP. Je souhaitais ouvrir une section enfantine. J'ai réalisé les démarches nécessaires et cette section a ouvert dès que je suis arrivée.

MPG : Pouvez-vous décrire vos conditions de travail en 1962 ?



Maryse GAY et son époux André

MG : Les cours se déroulaient de 8h à 11h et de 13h30 à 16h30. Les élèves avaient catéchisme de 11h à 12h. Il y avait plusieurs « divisions ». Les enfants devaient se prendre en charge. Avant l'arrivée des élèves, la classe devait être prête, le tableau, à craie bien sûr, était rempli. Ils devaient beaucoup écrire. La photocopie a dû soulager les enseignants et les élèves je pense. J'ai utilisé un « duplicateur à alcool » à partir des années 80. J'étais toujours à la recherche de livres innovants. Moi, j'étais déjà sévère. Je ne voulais pas entendre de bruit. Ça marchait bien, c'était agréable. Aujourd'hui, tout a changé... Les gamins sont quand même bien gentils. On n'avait pas les parents sur le dos. Je n'aurais pas aimé ça...

MPG : Vous vous rappelez de tous vos élèves ?

Maryse nous montre une liste sur laquelle elle a consigné les noms, les prénoms et les dates de naissance

de tous ses élèves.

MG : En tout j'ai eu 125 élèves sur Villy. Je les gardais toute leur scolarité du fait de la classe unique. Les premiers élèves que j'ai eus sont nés en 1949. Je me rappelle par exemple de Daniel TISSOT, de Jean-Paul CHATELAIN, ou encore de Denis FALCONNET. Les derniers que j'ai suivis sont nés en 1983 comme Céline FALCONNET qui est la fille de Denis.

MPB : Vous avez eu notre maire comme élève, quel genre d'élève était-il ?

MG : Jean-Marc laissait trainer ses livres et ses cahiers sous le radiateur

mais il était très gentil!

MPB : Vous avez toujours enseigné en classe unique sur Villy-le-Bouveret ?

MG : Non, en 1986 une deuxième classe a vu le jour. Françoise MUGNIER, puis Myriam DIAS FURTADO m'ont secondée. J'ai enseigné alors avec les plus grands par choix.

MPG : Avez-vous des anecdotes à nous raconter sur votre vie d'enseignante à Villy-le-Bouveret ?

MG : On faisait le « travail manuel » dans la salle de classe. C'était très salissant. Il aurait fallu une pièce dédiée.

Au début, c'étaient les élèves et moi qui nous occupions du ménage de la classe. On balayait à tour de rôle. Une fois par an, on sortait les pupitres en bois, vous savez avec le trou pour l'encrier et on frottait le parquet. Ah oui! J'avais une peur bleue des souris! Quand il y en avait une dans la classe, je montais sur une chaise...

MPG : A la retraite, est-ce que les élèves vous ont manqué ?

MG : Non, la classe ne m'a pas manqué. J'étais fatiguée. Je me suis occupée de mes proches vieillissants et de mes 5 petits enfants. La petite de ma fille Marianne a appris à lire avec moi avant d'entrer au CP. J'ai aussi beaucoup marché avec Rolande. Maintenant je ne peux plus, j'ai mal dans les genoux, je mesure mes déplacements. Qu'est-ce que vous voulez, l'âge est là! C'est maintenant que c'est le plus long parce que je ne peux plus faire ce que je voudrais faire... Alors voilà comment j'ai occupé mon temps...

AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES (ANTS) : NOUVELLE REFORME



formément à l'information transmise à toutes les mairies dans la circulaire du 28 septembre 2017 relative à la réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis

dure en ligne. Les personnes ne disposant pas d'Internet peuvent solliciter l'aide d'un médiateur dans les points numériques situés en préfecture et en sous-préfectures.

Enfin, il est également possible de s'adresser à un professionnel de l'automobile habilité pour procéder à l'enregistrement des demandes d'immatriculation (service payant).

* *Télé-procédures disponibles: demande de permis de conduire, déclaration de cession de véhicule, changement de titulaire suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion, changement d'adresse de la carte grise, demande de duplicata en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte grise.*

Pour plus d'informations : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites-2017/Teleprocedures-numeriques-pour-les-cartes-grises-et-les-permis-de-conduire>

Depuis le début de l'année 2017, l'Etat modernise les démarches liées aux titres réglementaires que sont: la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise (certificat d'immatriculation). Les mairies ont mis en place les nouvelles procédures relatives à la délivrance de la carte d'identité et des passeports.

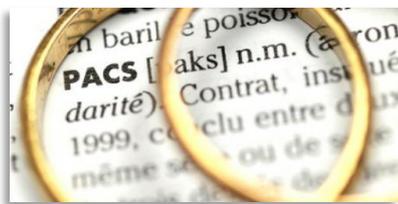
Depuis cet automne, ce sont les cartes grises et les permis de conduire qui sont délivrés par voie dématérialisée, con-

de conduire.

L'accueil guichets est définitivement supprimé depuis le 6 novembre 2017 sur tout le territoire français.

Ces télé-procédures* sont disponibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS): www.ants.gouv.fr, et permettent de gagner du temps en réalisant ces démarches administratives courantes en quelques clics. Plus besoin de se déplacer, une simple connexion Internet suffit pour réaliser cette procé-

PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITE): NOUVELLE REFORME



Depuis le 1^{er} novembre 2017, vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

CONDITIONS

► Etre majeurs (le partenaire

étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),

► Etre juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),

► Ne pas être déjà mariés ou pacés,

► Ne pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

► Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02); Elle peut également être rédigée par un notaire;

► Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02);

► Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le

partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger;

► Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Pièces complémentaires à fournir pour un étranger: se renseigner en mairie ou sur le site: www.service-public.fr

Service central d'état civil

Département « Exploitation »
Section PACS
11, rue de la Maison Blanche -
44941 Nantes Cedex 09

Téléphone

08 26 08 06 04

Télécopie

02 51 77 36 99

Messagerie

pacs.scec@diplomatie.gouv.fr

DON DU SANG: INTERVIEW DE MARTINE FALCONNET

Marie-Pierre BIAGGINI a rendu visite à Martine FALCONNET pour l'interviewer et recueillir des informations sur le don du sang organisé régulièrement à Villy-le-Bouveret.

Marie-Pierre BIAGGINI (MPB) : Bonjour Martine, peux-tu nous expliquer comment le don du sang a été initié sur Villy-le-Bouveret ?

Martine FALCONNET (MF) : Il y a une dizaine d'années, j'allais donner mon sang à Arbusigny. La collecte était organisée par l'EFS (Etablissement Français du Sang) d'Annemasse. J'ai demandé à l'équipe présente s'il était possible d'organiser une collecte sur Villy-le-Bouveret. Ils m'ont dirigée vers l'EFS d'Annecy dont nous dépendons et avec le soutien du Cercle, nous avons pu organiser des collectes sur notre village.

MPB : Est-ce que les favis ont répondu tout de suite à l'appel ?

MF : Oui, les gens sont bien venus tout de suite. Il n'y a jamais eu moins de

« 30 présentés ». En effet, tous les gens qui se présentent ne peuvent pas forcément être « prélevés ».

MPB : Comment expliquerais-tu l'importance des dons ?

MF : Dans le dernier courrier de l'EFS, j'ai retenu que chaque jour, en Auvergne Rhône-Alpes, 1400 poches de sang sont nécessaires pour subvenir au besoin des malades.

MPB : Est-ce qu'il y a des périodes dans l'année où les besoins en sang se font plus ressentir ?

MF : Oui, en hiver et en été. En décembre et en janvier, les donneurs malades ne peuvent pas se déplacer. En été, il y a moins

de donneurs disponibles du fait des périodes de congés.

MPB : Peux-tu nous décrire le déroulement d'un don sur Villy ?

MF : Dès l'instauration des collectes à Villy, nous avons toujours préparé un repas chaud à servir aux donneurs. Le cercle finance les ingrédients, je m'occupe du menu, des courses et des repas. Patricia FALCONNET m'a secondé au départ puis Chantal SALLAZ a pris le relais.

Les donneurs potentiels se présentent entre 17h30 et 19h30 à la salle du Cercle Rural de Villy-le-Bouveret. Ils remplissent un questionnaire de santé qui restera anonyme puis un code leur est attribué pour assurer un suivi des



Don du sang au Cercle à Villy en novembre dernier

dons. Chaque donneur est ensuite reçu par un des deux médecins présents avec lequel il peut échanger librement. Le médecin valide ou non le prélèvement. Une équipe de 3 infirmières se relaient autour des 6 lits pour prendre en charge les donneurs. Chaque don dure environ de 15 à 20 minutes. A la fin du don, les donneurs sont invités à se restaurer.

MPB : Est-ce que tout le monde peut donner son sang ?

MF : Tout le monde, homme ou femme, peut donner son sang de 18 ans à 70 ans. Un poids minimum de 50 kg est requis.

MPB : Est-ce que la collecte sur Villy est menacée ?

MF : Les « petites collectes » risquent d'être supprimées, un minimum de 40 dons est nécessaire pour en assurer la pérennité.

En janvier 2017, sur notre village, il y a eu 43 personnes présentes et 37 dons réalisés. Durant l'été, en juillet, 38 personnes sont venues et 38 ont été prélevées. Lors du dernier don, en novembre 2017, 53 personnes se sont déplacées et 50 poches ont été prélevées.

MPB : Quel bilan peux-tu tirer du dernier don sur Villy en novembre 2017 ?

MF : C'est un bilan très positif, certainement grâce à la communication du Cercle qui a incité les gens à se déplacer pour rendre pérenne la collecte sur Villy. Il y a eu 9 nouveaux donneurs ! On peut venir pour un premier don à n'importe quel âge...

MPB : Quels sont les autres dons possibles ?

MF : On peut aussi donner son plasma et sa moelle osseuse. On peut se renseigner sur ces dons lors de l'entretien avec le médecin de l'EFS.

MPB : As-tu quelque chose à rajouter ?

MF : J'ai envie, depuis quelque temps, d'organiser un « fil rouge », un challenge. J'aimerais que chaque donneur « habitué » entraîne un nouveau donneur dans cette démarche de don et se rende avec lui à la collecte de sang lors du **prochain passage de l'EFS le 13 juillet 2018.**

MPB : Nous allons faire suivre le message. Merci Martine et à Bientôt !

MF : Merci à toi et au revoir !



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi 13h30 – 17h00

Jeudi 14h00 – 18h30

Téléphone: 04 50 68 08 09

Fax: 04 50 23 08 27

mairievilly.le.bouveret@wanadoo.fr

MANIFESTATIONS A VENIR...

- **Mercredi 31 janvier 2018 à 14h:** Atelier dédicace à la bibliothèque
- **Mercredi 21 mars:** Carnaval
- **Samedi 24 mars:** Soirée sauce coffe
- **Jeudi 5 avril:** Assemblée générale du Cercle
- **Mercredi 11 avril:** Réunion Jumelage
- **Samedi 7 avril:** Banquet des barbuis (Limite d'inscription le 7 mars auprès de Jean-Marie TERRASSON au 04 50 68 03 81)
- **Dimanche 29 avril:** Combat des Reines
- **Dimanche 1^{er} juillet:** Fête paysanne
- **Vendredi 13 juillet et vendredi 23 novembre:** Don du sang

LES MARCHES

ALLONZIER LA CAILLE

Ouverture d'une « Ruche qui dit oui » à Allonzier La Caille!

Ce système de circuit court offre traçabilité, convivialité et liberté et vous permet de consommer local et sain tout en vous connectant avec vos voisins.

Le principe est simple ; tous les quinze jours, vous recevez sur internet le catalogue des produits en vente. Vous choisissez, vous payez en ligne et vous récupérez votre commande le jeudi de 17h à 19h

au niveau de l'ancienne Meillerie, en face du restaurant l'Evidence.

Connectez-vous sur le site <https://laruchequiditoui.fr/fr/assemblees/7368>

et inscrivez-vous gratuitement et sans engagement à la ruche d'Allonzier La Caille!

COPPONEX

Marché tous les dimanches matins de 8h à 13h, étales de viandes, légumes, fruits... 1 samedi matin sur 2, vente de fromages devant la boulangerie.

CRUSEILLES

Marché tous les jeudis matins de 7h à 13h sur la place de l'Eglise.

VILLY LE PELLOUX

Le marché des producteurs a lieu **tous les mardis sur la place du village de 18h à 20h.** Vous retrouverez les fruits et légumes de Thomas LUCIUS, les fromages de chèvre artisanaux de Damien CONTAT, le pain bio de Julie BOIXEL. Sylvain QUINET vous propose sa restauration rapide (burgers) de 17h à 21h30.

DES ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE

Office de Tourisme
Alter'alpa Tourisme,
22 place de la Mairie,
74570 Thorens Glières
Tél. : 04 50 22 40 31
www.alteralpatourisme.com



► **Samedi 10 mars 2018 à 15h, départ Allonzier La Caille: Raquette nocturne avec repas dans chalet d'al-**

page. Baladez-vous simplement et découvrez les paysages féériques du Haut-Giffre de nuit.

Tenue adaptée exigée en fonction de la saison. Chaque randonneur est couvert par sa propre responsabilité civile.

► **Dimanche 25 mars 2018 à 9h, dé-**

part Allonzier La Caille: Journée raquette au plateau de Beauregard. Laissez-vous tenter par une sortie raquettes pour sillonner la montagne en hiver!

Tenue adaptée exigée en fonction de la saison. Chaque randonneur est couvert par sa propre responsabilité civile.

La Maison du Salève
775, Route de Mikerne
74160 Presilly
Tél : 04 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com



► **Du 1^{er} janvier au 15 août, tous les jours à la Maison du Salève, visitez uniquement sur réservation: Bienvenue chez Marinette!** Laissez-vous conter la vie de la ferme de Mikerne (Maison du Salève) par Marinette, habitante des lieux, et découvrez tous les secrets de la vie d'autrefois au pied du Salève! Une visite drôle et originale, à vivre absolument! Cette visite peut se coupler avec un

accueil gourmand.

► **Mercredi 14 février à 14h30 à la Maison du Salève: Balade des petits artistes.** Une approche sensorielle et décalée de la nature à travers différents ateliers artistiques : pastels, dessins... de quoi éveiller leur créativité! De 3 à 6 ans. 8€ sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit. Prévoir vêtements chauds et chaussures imperméables

► **Vendredi 16 février à 14h30 à la Maison du Salève: Visite de l'exposition « Paysages sonores ».** Une visite

commentée de l'exposition temporaire avec un guide puis un atelier de découverte des paysages sonores. Dès 7 ans, 6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

► **Mercredi 21 février à 14h à la Maison du Salève: Traces et indices d'animaux.** Crottes d'animaux, noisettes grignotées, trous dans le sol ou plumes... Mais qui laisse tout ce bazar dans la nature? 6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit. Prévoir vêtements chauds et chaussures imperméables.